

**SYNDICAT MIXTE DE DEVELOPPEMENT  
TOURISTIQUE DU HAUT-JURA**

---

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU JEUDI 18 DECEMBRE 2008**

**PRESENTS : Mmes Isabelle HILLEWAERE, Ursula RHYNER, Marie-Agnès GROS,  
Véronique BEAUD  
Mrs François CASAGRANDE, Lucien MAIRE, Claude CAVALLINI,  
Frédéric PANSARD, Philippe MERMET, Emile MARNAT**

**EXCUSES : Mmes Anne DOUKHAN, Claudie PILLARD  
M Alexandre DEBORDES**

**ABSENTS : Mmes Imtraut PAGNIER, Sylvie ZALIO  
M Nicolas GOSSET**

---

Monsieur le Président ouvre la séance en remerciant les membres présents et passe à l'ordre du jour.

L'assemblée désigne à l'unanimité Madame Marie-Agnès GROS, comme secrétaire de séance.

**1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 12 NOVEMBRE 2008 :**

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir formuler les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la réunion du 12 novembre 2008.

Monsieur Philippe MERMET précise dans le paragraphe Affaires Diverses au d) information : il s'agit de l'aménagement d'un parking et non pas de la route.

Après cette remarque, le compte-rendu de la réunion du 12 novembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

**2) MODIFICATION DES STATUTS DU SMDT :**

Le courrier envoyé par la sous-préfecture du Jura au SMDT arrive à la mairie de Lajoux, ce qui perturbe les services de cette collectivité.

Un courrier a été envoyé à la Sous-Préfecture mais les employés ne peuvent pas modifier le listing des adresses que s'il y a une modification des statuts.

Ainsi, il est proposé de modifier l'article 4 des statuts du SMDT et de le libeller de la façon suivante :  
'Le siège du SMDT est fixé au 27, le village 39310 Lajoux, n° de téléphone 03.84.41.24.10 mail [hautescombes@wandoo.fr](mailto:hautescombes@wandoo.fr).'

Le Comité Syndical après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la modification de l'article 4 des statuts du Syndicat Mixte de Développement Touristique du Haut-Jura comme mentionné ci-dessus.

.../...

### **3) ATTRIBUTION D'UNE PRIME AU RESPONSABLE TECHNIQUE :**

Lors de la réunion du 12 novembre dernier, Monsieur le Président a demandé que ce point soit à l'ordre du jour.

Ainsi, le comité syndical doit se prononcer pour :

- 1) accepter d'attribuer une prime à Monsieur François MERMET, responsable technique
- 2) Dans l'affirmative de fixer le montant tout en respectant la légalité.

Le Comité syndical accepte à l'unanimité d'attribuer une prime à Monsieur François MERMET pour la saison d'hiver 2008-2009.

Madame Véronique BEAUD demande que ses responsabilités soient clairement définies.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide par 9 voix pour et une abstention ( M. Philippe MERMET) d'attribuer une prime à Monsieur François MERMET à raison de 150,00 € par mois du 1<sup>er</sup> décembre 2008 au 31 mars 2009. En mai 2009 le comité syndical étudiera la prime de fin de saison au vu des résultats avec un minimum de 600 € et un maximum de 1000 €. Cette indemnité sera versée sous la forme d'une indemnité représentative de sujétions spéciales et de travaux supplémentaires (IRSSTS) pour la période de décembre 2008 à mars 2009.

### **4) PROJET DE CONVENTION POUR LE DAMAGE DES PISTES DE CHIENS DE TRAINEAUX :**

La société Boréal a demandé au SMDT de bien vouloir damer une piste supplémentaire de chiens de traîneaux.  
Chaque délégué a reçu un projet de convention.

Après avoir fait quelques modifications, le comité syndical autorise par 9 voix pour et une abstention ( M. Emile MARNAT) le vice-président à signer cette convention.

### **5) CONVENTION AVEC L'ESF POUR SERVICE RENDU :**

Afin de pouvoir fournir à chaque instant des informations concernant l'école de ski Français, il est proposé que le personnel du point information de Lajoux renseigne la clientèle touristique sur l'ESF et vende des leçons et des forfaits de ski alpin.  
Le nombre d'heure est évalué à 80 heures pour la saison avec un coût de 15,00 € de l'heure.  
Il y aurait lieu d'autoriser le président à signer la convention à intervenir, sachant que l'ESF est d'accord.

Le comité syndical après en avoir délibéré autorise à l'unanimité le Président à signer la convention avec l'ESF pour service rendu pour la saison d'hiver 2008-2009.

### **6) COTISATION AUX POINTS INFORMATIONS :**

Suite à la demande des élus d'augmenter la cotisation des prestataires aux points informations.

Il est proposé une augmentation de 10 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009, ainsi les tarifs pourraient être les suivants :

.../...

<b>Libellés</b>	<b>Cotisations jusqu'à ce jour</b>	<b>Proposition de Cotisations à partir du 1/01/2009</b>
<b><u>Hébergements-restaurants</u></b>		
Camping	1,70 € par emplacement	1,87 € par emplacement
Tipis, yourtes	1,70 € par nombre de places	1,87 € par nombre de places
Chambres d'hôtes	42,00 € (forfait) + 5,90 € par chambre d'hôte	46,20 € (forfait) + 6,49 € par chambre d'hôte
Centre de vacances	3,00 € par lit plafonné à 210 €	3,30 € par lit plafonné à 231 €
Gîtes d'étape, de séjour, de groupe en gestion libre labellisé ou non, refuge gardé	70,00 € (forfait)	77,00 € (forfait)
Meublé de tourisme labellisé ou non labellisé	52,00 € pour le premier et 44,00 € pour les suivants	57,20 € pour le premier et 48,40 € pour les suivants
Hôtel sans restauration	44,00 € + 5,90 € par chambre	48,40 € + 6,49 € par chambre
Hôtel-restaurant	87,00 € + 5,90 € par chambre avec ou sans étoile et 17,00 € par étoile pour le restaurant	95,70 € + 6,49 € par chambre avec ou sans étoile et 18,70 € par étoile pour le restaurant
Restaurant	70,00 € + 17,00 € par étoile	77,00 € + 18,70 € par étoile
<b><u>Activités</u></b>		
Artisan accueillant du public et structure accueillant du public	52,00 € ( forfait)	57,20 € (forfait)
Prestataire touristique	70,00 € (forfait)	77,00 € (forfait)
<b><u>Service</u></b>		
Banque, industriel	85,00 € (forfait)	93,50 € (forfait)
Santé, entreprise artisanale, commerce, musée	52,00 € (forfait)	57,20 € (forfait)

L'ensemble des élus pense que la cotisation n'est pas trop élevée pour une annonce publicitaire.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité les cotisations mentionnées ci-dessus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

#### **7) DEMANDE DE L'ECOLE DE VIRY :**

L'école de Viry souhaiterait faire des séances de ski sur le territoire des Hautes-Combes et demande un tarif promotionnel. L'effectif serait de 45 enfants. Le tarif en vigueur est de 45 x 1,60 € = 72,00 €.

Le comité syndical propose un tarif de 60,80 € pour 45 enfants en établissant une convention avec l'école. Cette politique sera adoptée pour toutes les écoles voisines des Hautes-Combes.

#### **8) INDEMNITE DE CONSEIL A Mme La TRESORIERE :**

Suite à l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, .../...

Le comité syndical doit se prononcer sur l'indemnité de Madame la trésorière pour la période du 10 juillet 2008 au 31 décembre 2008 et qui s'élève à la somme brute de 195,86 €.

Après en avoir délibéré, le comité syndical accepte à l'unanimité de verser une indemnité de conseil à Mme MATHIEU, trésorière de Saint-Claude pour la période du 10 juillet 2008 au 31 décembre 2008 pour un montant brut de 195,86 €.

### **9) CONVENTION AVEC LA COMMUNE DES MOUSSIERES :**

La commune des Moussières accepte de rémunérer 5 heures supplémentaires par semaine au régisseur titulaire pour les comptes de régies pour le téléski des Moussières. Il y aurait lieu d'autoriser le Président à verser à Mme Joëlle MILLET, la somme de 195,50 € par mois du 1<sup>er</sup> décembre 2008 au 31 mars 2008, sous forme d'IHTS ( indemnité horaire pour travaux supplémentaires), somme qui sera remboursée par la commune des Moussières.

Le comité syndical donne son accord pour verser une indemnité horaire pour travaux supplémentaire à Mme Joëlle MILLET de 195,50 € par mois du 1<sup>er</sup> décembre 2008 au 31 mars 2009 pour les comptes du téléski des Moussières, somme qui sera remboursée par la commune des Moussières au vu des feuilles d'heures de cet agent.

### **10) CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE LAJOUX :**

La commune de Lajoux a transmis au SMDT les prestations chiffrées assurées par cette commune pour le compte du SMDT et chaque délégué a reçu une proposition de convention.

Comme pour les autres communes, il y aurait lieu d'établir une convention avec la commune de Lajoux pour le damage du téléski.

Messieurs Lucien MAIRE, Frédéric PANSARD et Claude CAVANILLI sont contre le principe de déduire de la facturation du damage du téléski les prestations assurées par la commune pour le SMDT car toutes les communes rendent des services au SMDT et ne facturent pas leurs prestations. La question est de savoir si le tourisme intéresse la commune de Lajoux.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical autorise par 9 voix pour et une abstention ( M. Philippe MERMET) Monsieur le Président à signer une convention avec la commune de Lajoux pour le damage de ski alpin en supprimant une partie de l'article 3 où il s'agit de déduire les prestations engagées par la commune de Lajoux.

Le comité syndical autorise à damer temporairement notamment pendant les vacances de Noël, le téléski de Lajoux même en l'absence de convention.

### **11) ACTIONS DU CDT :**

En 2009, le CDT participera aux actions suivantes :

- marché prioritaire de proximité : ACTIONS MIX-marketing sur Lyon
- marché de conquête grand national : pays de la Loire/Nantes
- marché de fidélisation France : Lille, Paris, Grand Est
- Etranger : Belgique

.../...

Est-ce que le SMDT veut participer à ces actions, sachant que le coût est de 1 000 € pour une action, à cette dépense il faut ajouter les frais de personnels, d'hébergement, de transport de nourriture.

Le Comité syndical décide à l'unanimité de participer au 2<sup>ème</sup> salon Croix Rousse Evasion à Lyon du 1<sup>er</sup> au 4 avril 2009 dans le cadre de la convention PNR/OT. Le SMDT participera éventuellement au salon du randonneur à Lyon du 24 au 26 avril 2009 si la commission 'communication' a suffisamment avancée dans son travail.

## **12 )AFFAIRES DIVERSES :**

### **a) site internet**

Chaque délégué a reçu le rapport sur le référencement du site internet.

### **b) proposition de Jura-nordique :**

Jura nordique propose pour l'hiver 2009-2010 une publicité commune sous chapeau 'Neiges du Jura' dans la brochure spéciale Hiver des journaux Le Progrès, La Voix du Jura, l'Indépendant avec tous les sites, ainsi que de faire des salons en commun comme le salon de Rennes ( du 20 au 22 février 2009), salon de Colmar ( novembre 2009) Les opérations salon seraient gérées par l'OT Jura Mont rivièrè.

Le comité syndical donne son accord à l'unanimité pour une publicité commune sous le chapeau 'neiges du Jura' ainsi que de faire des salons en commun dans le cadre de Jura nordique.

### **c) conventions avec Giron :**

Monsieur le Président informe l'assemblée que les conventions ont été signées avec le centre accueil montagnard de Giron après modification de certains articles notamment l'article 2 qui précise le nombre d'engins de damage à Giron.

### **d) damage pour les courses :**

Haut-Jura ski sollicite le SMDT pour le damage des courses suivantes :

- le 11 janvier 2009 : les Bellecombes
- le 31 janvier 2009 challenge GROPIRON les Moussières
- le 15 février 2009 : concours de Septmoncel et challenge Luc Vuillet la Simard
- le 27 février 2009 : nocturne de la Pesse la bissextile
- le 15 mars 2008 : challenge Jacques PERRIER, La Simard

Le comité syndical donne son accord à l'unanimité pour le damage de ses courses et Monsieur François MERMET est chargé d'assurer le suivi et la coordination du damage.

### **e) Info Jeunesse Jura :**

La carte avantage jeunes s'adresse à tous les jeunes de moins de 26 ans et aux étudiants de moins de 30 ans. Elle coûte 7 € et est délivrée avec son pack avantages Jeunes et son chéquier Terre de Jeux..

Le 'pack avantages jeunes' est financé par le Conseil Régional de Franche-Comté. Il contient des réductions permanentes et des gratuités dans les loisirs, la culture et la vie pratique.

Le chéquier 'terre de Jeux' est offert avec ce pack et est financé par le Conseil Général du Jura. Il contient des gratuités ou des réductions de 50 % minimum dans les activités sportives du Jura.

Le comité Syndical accepte à l'unanimité de participer à la carte avantages jeunes 2009 en offrant une demi-journée de ski nordique sur le territoire des Hautes-Combes. Le secrétariat du SMDT se charge de trouver techniquement la solution pour offrir cet avantage.

f) **Convention pour l'entretien d'une piste Raquette sur la Commune de Bellecombe :**

Il est distribué à chaque élu un projet de convention entre la SARL La Guienne et le SMDT pour assurer l'entretien, le balisage, le débaisage du circuit des trois gîtes sur la commune de Bellecombe, sachant que cette prestation serait à titre gratuit.

Le comité syndical autorise à l'unanimité le président à signer cette convention.

g) **convention pour le damage occasionnel avec un scooter des neiges sur la piste des Closettes :**

Il est distribué à chaque élu un projet de convention entre la SALR la Guienne et le SMDT pour damer occasionnellement le tronçon de piste de ski de fond : la borne au Lion à la Coironne, sachant que ce damage ne se substituera pas au damage habituel fait par le SMDT, il a pour but de compléter les fréquences d'entretien de cette piste. Cette prestation sera à titre gratuit.

Le comité syndical autorise à l'unanimité le Président à signer cette convention.

h) **convention avec la GTJ :**

Le projet de convention avec la GTJ a été envoyé par mail au Président et aux vice-présidents pour avis. Ces derniers n'ont pas de remarques particulières, ainsi cette convention sera soumise au vote du prochain comité syndical.

i) **Petits détails techniques :**

Il est demandé aux communes de bien vouloir fournir un sapin de Noël pour les points informations. Monsieur Philippe MERMET se charge de trouver un sapin pour Lajoux et Monsieur Emile MARNAT pour le point information à la Pesse.

Il est demandé au secrétariat du SMDT de fabriquer des affiches pour le départ des pistes raquettes.

Monsieur Philippe MERMET demande que soit présenté au comité syndical un plan des pistes pour l'intégralité de la forêt du Massacre.

**Il est demandé à chaque élu de réfléchir pour la prochaine réunion à la politique budgétaire 2009 du SMDT et des projets pour l'avenir.**

---7---

*La prochaine réunion est fixée le mercredi 14 janvier 2008 à 18 heures au Moussières à la salle des Dolines.*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 22 heures 15.

Fait à Lajoux, le 19 décembre 2008  
Le Président,

Emile MARNAT